

ARCHITECTURE ET PATRIMOINE

Sources :

- Campagne de terrain (Juin 2020)
- CAUE 24
- DRAC

La campagne de terrain effectuée sur le territoire d'étude a permis d'identifier et de localiser de nombreux éléments de patrimoine bâti. Elle a été complétée par l'inventaire non exhaustif du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE 24). Ces derniers sont basés sur des reconnaissances de terrain en fonction des études effectuées sur le territoire.

Compte tenu de la diversité de patrimoine présent, ces bâtiments ou éléments de bâti sont décrits et localisés par thématique dans les pages suivantes et font l'objet d'une reconnaissance dans l'atlas qui accompagne le présent rapport de présentation.

Les différents éléments de patrimoine identifiés, en dehors de la catégorie des monuments historiques, peuvent faire l'objet d'une protection particulière au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme.

Monuments historiques et secteurs sauvegardés

Il s'agit des bâtiments et des sites majeurs, inscrits ou classés pour leur intérêt patrimonial, architectural et paysager.

Les données détaillées dans cette partie sont issues de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) mises à disposition par la Communauté de communes Vallée Dordogne Forêt Bessède.

Concernant les secteurs sauvegardés, ceux-ci désignent les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) de Saint-Cyprien et de Belvès en passe d'être remplacées par des sites patrimoniaux remarquables (SPR) créés par la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine. Ces derniers n'ayant pas été approuvés à ce jour, les périmètres indiqués sont ceux des ZPPAUP en vigueur.

Le patrimoine monumental

Cette catégorie correspond aux bâtiments dont la volumétrie est imposante et dont la fonction dépasse la simple architecture domestique. Ils marquent généralement le paysage et font office de point de repère pour les éléments avoisinants.

Dans cette catégorie, sont inclus les églises, les chapelles, les châteaux et les maisons de maître.

L'architecture vernaculaire

L'architecture vernaculaire est un marqueur important de l'identité du territoire, témoin des façons de construire traditionnelles avec des matériaux locaux et des activités et modes de vie passés.

On y trouve notamment l'architecture domestique ancienne ainsi que le bâti à vocation agricole.

Le petit patrimoine

Le petit patrimoine est également un marqueur de l'identité locale et de son histoire culturelle, architecturale et paysagère.

Il peut aussi bien être associé à un ensemble bâti - un fournil dans la cour d'un corps de ferme, un pigeonnier adossé à une maison bourgeoise, un lavoir au centre d'un hameau - qu'être isolé et valoriser un site ou un espace public (pigeonnier, fontaine, etc...).

Autres éléments de patrimoine (divers)

Trois types de patrimoines ont été distingués :

- le patrimoine commercial, dont les devantures caractéristiques en bois, sont présentes sur beaucoup de rez-de-chaussée des centres historiques, notamment à Saint-Cyprien, Belvès ou Siorac ;
- le patrimoine associé à la III^{ème} république au travers de bâtiments publics emblématiques : mairies, écoles ou gares ;
- le patrimoine industriel.

GÉNÉRALITÉS

Les architectures anciennes de la communauté de communes sont relativement homogènes quant aux typologies et aux matériaux utilisés.

Les bâtiments sont édifiés à partir de plans aux formes quadrangulaires simples. Les variations proviennent essentiellement des adaptations aux pentes ou aux voiries existantes.

Les volumétries traditionnelles expriment une certaine massivité, même si la caractéristique première de l'architecture locale réside dans les toitures aux pentes marquées et couvertes de tuiles de terre cuite plates.

Les murs sont réalisés en pierre calcaire locale dont les tonalités varient des teintes sable à ocre jaune, et localement rouge-violacé.

Ils sont formés essentiellement de moellons destinés à être enduits suivant des tonalités proches des pierres elles-mêmes. Les pierres de taille sont surtout réservées aux encadrements des ouvertures et aux chaînages d'angle.

Il est encore possible d'observer quelques toitures couvertes au moins partiellement (rive, coyau, proportion plus ou moins importante de la couverture principale) de petites lauzes de calcaires, sinon largement disparues et remplacées par les tuiles plates qui sont aujourd'hui caractéristiques de la Dordogne.

A partir de ce vocabulaire de base, les maisons de maîtres vont se distinguer de l'habitat vernaculaire par une plus grande richesse architecturale (lucarnes, balcons...) et la finesse des détails et des modénatures (encadrements en volume et ouvragés, larmiers, corniches...).

L'activité agricole génère des bâtiments qui restent globalement discrets en étant souvent associés au logis.

Les séchoirs à tabac constituent des bâtiments spécifiques, dont l'architecture de bois contraste avec l'architecture traditionnelle.



Evolutions du bâti rendu visibles en fonction des appareils de pierre à colombages - Commune de Meyrals



Maison à colombages - Commune de Siorac



Balcon - Commune de Meyrals

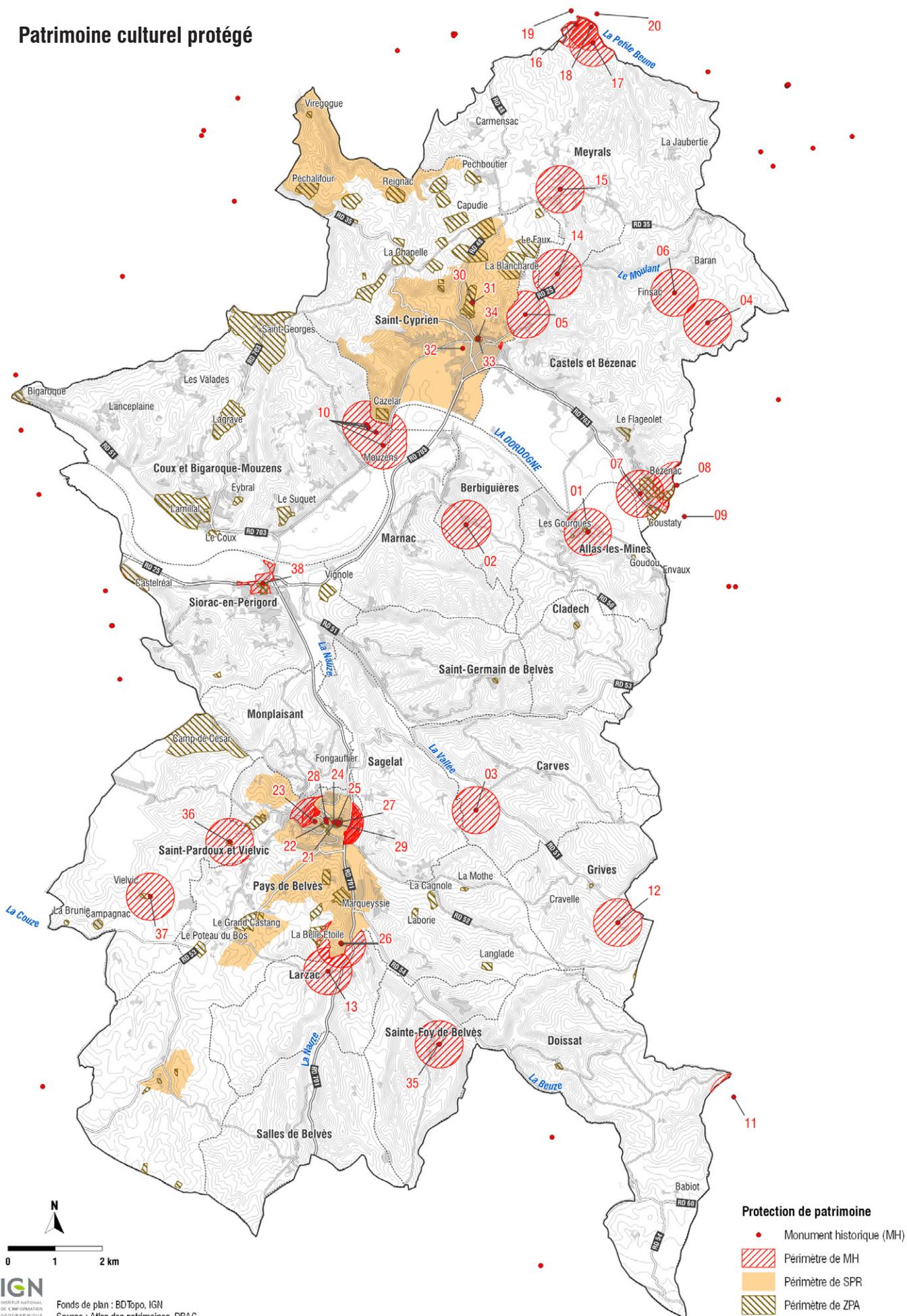


Séchoir à tabac - Commune de Coux et Bigaroque

Bâtiments témoignant de la présence d'anciennes couvertures de lauzes (communes de Meyrals et de Castels et Bézenac) et évolution vers les toitures de tuiles plates (commune de Castels et Bézenac et d'Allas les Mines). L'exemple complet le plus remarquable couvert de lauzes est le prieuré de Meyrals ci-contre.



Patrimoine culturel protégé



MONUMENTS HISTORIQUES ET SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES

Les monuments historiques inscrits/classés sont nombreux sur le territoire intercommunal (liste page suivante). La mise en place de servitudes de protection des abords (Servitude d'Utilité Publique AC1) permet à l'Architecte des Bâtiments de France de vérifier la qualité des projets dans un rayon de 500 m.

Il émet un avis conforme lorsqu'il y a covisibilité.

Néanmoins, en fonction de la topographie et de la réalité du terrain, ce rayon de 500 mètres n'est pas toujours pertinent, et peut intégrer des secteurs n'ayant pas de rapport avec le bâti protégé ; celui-ci peut constituer un frein pour certains projets alors que l'enjeu est faible.

A l'inverse, ce périmètre n'intègre pas forcément des zones qui présenteraient un enjeu paysager réel. Beaucoup de bâtiments classés et inscrits sont des bâtiments religieux ou des châteaux dominants le paysage local et donc visibles d'une distance plus importante que 500 mètres.

Pour les raisons précitées, la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000, relative à la solidarité et au renouvellement urbain, rend possible la modification des périmètres des abords des monuments historiques et leur remplacement par un Périmètre Délimité des Abords (PDA).

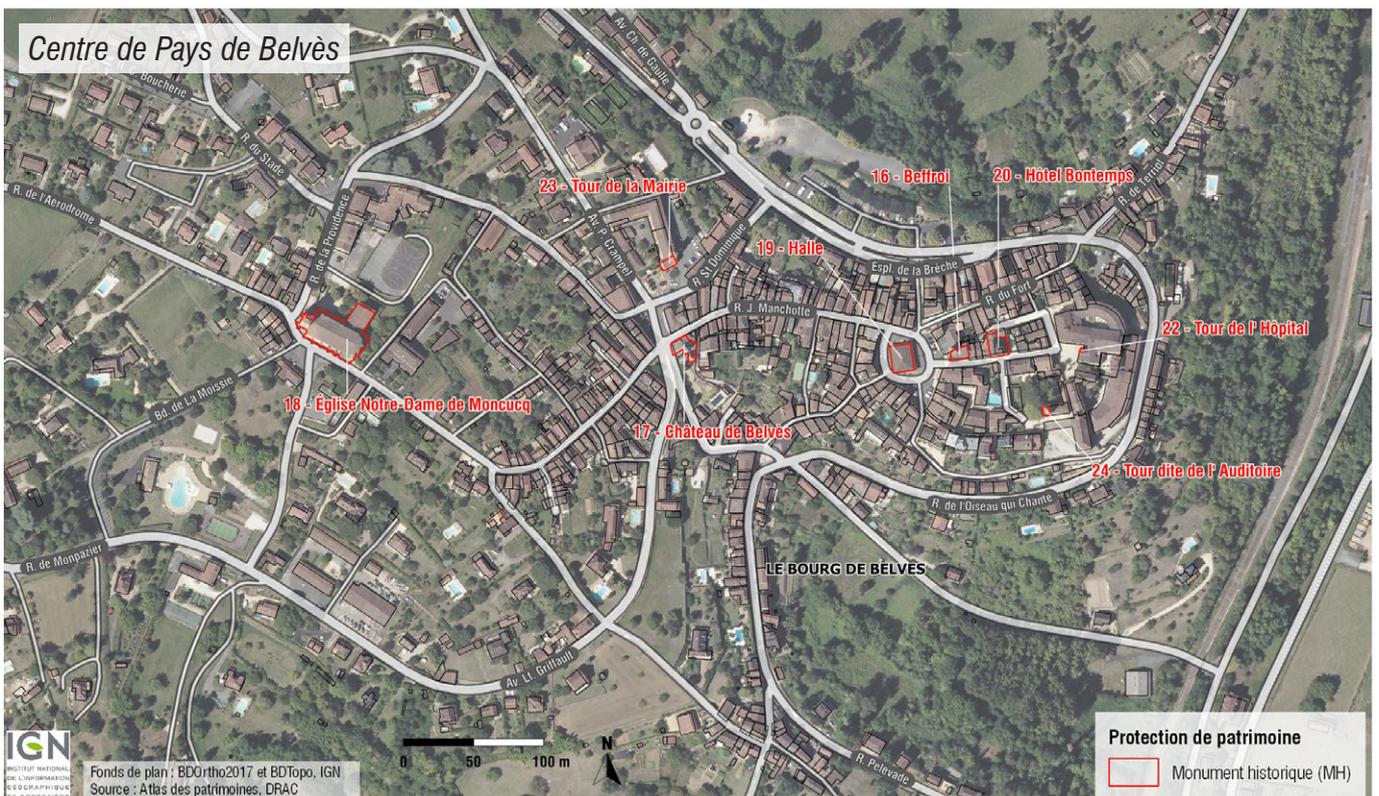
Le territoire intercommunal en compte un, appliqué au Château Siorac. La création de ce nouveau périmètre de protection se fait à l'issue d'une étude réalisée en collaboration avec l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

Lorsque la qualité patrimoniale, architecturale et paysagère d'un site est attribuée à l'ensemble de son tissu bâti et de ses abords, d'autres dispositifs de protection se voient bien plus adaptés : les sites patrimoniaux remarquables (SPR), instaurés par la loi du 7 juillet 2016 relative à la création, à l'architecture et au patrimoine, et qui remplacent les ZPPAUP et les AVAP, sont tout désignés pour garantir la conservation, la restauration, la réhabilitation et la mise en valeur d'un site.

Les communes de Saint-Cyprien et Pays de Belvès tirent bénéfice de cette disposition (servitudes d'utilité publique - AC4) pour préserver leurs centre-bourgs ainsi que quelque secteurs plus ruraux composés de hameaux.

Commune	N°	Description	Catégorie	Date	Type	Statut
Allas-les-Mines	1	Eglise Sainte-Croix	Architecture religieuse	3/04/1984	Partiellement inscrit	Commune
Berbiguières	2	Château	Architecture domestique	6/12/1948	Inscrit	Personne privée
Carves	3	4 Cluzeau du Pétrou	Site archéologique	1/02/1988	Inscrit	Privé
Castels et Bézenac	4	5 Eglise de Redon-Espic	Architecture religieuse	2/12/1999	Classé	Commune
	5	6 Eglise Saint-Martin du Vieux Castels	Architecture religieuse	30/11/1965	Inscrit	Commune
	6	7 Grotte préhistorique du Roc Pointu	Site archéologique	27/02/2007	Inscrit	Privé
	7	3 Château du Thon	Architecture domestique	29/12/1981	Partiellement inscrit	Personne privée
	8	Château de Panassou (St Vincent de C.)	Architecture domestique	6/12/1948	Inscrit	Privé
	9	Eglise (St Vincent de C.)	Architecture religieuse	12/12/2013	Inscrit	Commune
Coux-et-Bigaroque	10	8 Château de Monsec	Architecture domestique	1/03/2005	Inscrit	Société privée
Doissat	11	Château de Mespoulet (St Ponpont)	Architecture domestique	2/02/1948	Inscrit	Privé
Grives	12	9 Chartreuse du Breuil	Catégorie non connue	18/09/2007	Inscrit	Privé
Larzac	13	Eglise Sainte-Magdelaine	Architecture religieuse	10/02/1913	Classé	Commune
Meyrals	14	Château de la Roque	Architecture domestique	1/10/1963	Partiellement classé	Privé
	15	Eglise Saint-Eutrope	Architecture religieuse	3/07/2007	Inscrit	Commune
	16	Grotte de Bernifal	Site archéologique	27/05/1904	Classé	Privé
	17	Grotte dite Sous le Grand Lac	Architecture domestique	26/02/1981	Inscrit	Privé
	18	Grotte préhistorique du Bison	Site archéologique	20/12/2005	Inscrit	Privé
	19	Grotte la Calevie (Les Eyzies de T. S.)	Site archéologique	26/02/1974	Inscrit	Privé
	20	Grotte de Nancy (Les Eyzies de T. S.)	Site archéologique	20/12/2005	Inscrit	Privé
Pays de Belvès	21	Beffroi	Architecture de l'administration ou de la vie publique	6/12/1948	Inscrit	Commune
	22	Château de Belvès	Architecture domestique	6/12/1948	Inscrit	Société privée
	23	Eglise Notre-Dame-de-Moncuq	Architecture religieuse	3/02/2000	Classé	Commune
	24	Halle	Architecture commerciale	6/12/1948	Inscrit	Commune
	25	Hôtel Bontemps	Architecture domestique	6/12/1948	Inscrit	Privé
	26	Manoir de Pech Godou	Architecture domestique	23/02/1981	Partiellement inscrit	Privé
	27	Tour de l'Hôpital	Architecture militaire	6/12/1948	Inscrit	Autre personne publique
	28	Tour de la Mairie	Architecture militaire	19/11/1910	Classé	Commune
	29	Tour dite de l'Auditoire	Architecture militaire	6/12/1948	Inscrit	Privé
St-Cyprien	30	Château de Fages - Chapelle	Architecture religieuse	13/04/1933	Inscrit	/
	31	Château de Fages - Pavillon	Architecture domestique	9/09/1965	Classé	/
	32	Château de Saint-Cyprien	Architecture domestique	22/08/1949	Inscrit	Privé
	33	Eglise	Architecture religieuse	22/03/1923	Classé	Commune
	34	Presbytère	Architecture religieuse	16/06/1965	Inscrit	/
Ste-Foy-de-Belvès	35	Eglise	Architecture religieuse	15/01/1974	Inscrit	Commune
St-Pardoux-et-Vielvic	36	Eglise de Saint-Pardoux	Architecture religieuse	30/04/1925	Inscrit	Commune
	37	Eglise de Vielvic	Architecture religieuse	30/04/1925	Inscrit	Commune
Siorac-en-Périgord	38	Château de Siorac	Architecture domestique	23/05/2013	Inscrit	Public et privé

Zoom sur les monuments historiques concentrés à Saint-Cyprien et Belvès



LE PATRIMOINE MONUMENTAL

Le territoire possède de nombreux bâtiments à caractère monumental qui possèdent un fort intérêt patrimonial. Au-delà des bâtiments eux-mêmes, cet intérêt patrimonial peut toucher un parc associé, des cônes de vue... qui amènent à considérer des enjeux de protection plus globaux.

Ils peuvent aussi être intégrés de façon plus discrète aux tissus urbains et villageois, comme c'est le cas de nombreuses maisons bourgeoises.

Ce type de bâtiments se distingue essentiellement par leur volumétrie imposante, un ordonnancement et une composition marquée (utilisation de la symétrie, alignements...) et la richesse architecturale (modénatures, lucarnes, balcons...).

Dans cette catégorie, sont inventoriés les maisons de maître, les églises, les châteaux et les manoirs.

Ces éléments de patrimoine se trouvent aussi bien dans les bourgs que dans des lieux-dits isolés.

Les maisons de maître, présentes en grand nombre, enrichissent le patrimoine bâti domestique. Ces maisons aux dimensions imposantes empruntent des matériaux traditionnels locaux et sont reconnaissables principalement grâce à leur base rectangulaire et à leurs façades ordonnancées.

Les maisons de maître se situent tantôt dans les bourgs, tantôt dans des contextes plus isolés.

Dans le premier cas, elles se distinguent des autres maisons de ville par leurs proportions et leur richesse architecturale.

Dans le second cas, elles sont le plus souvent au centre d'une exploitation agricole, complétées par des annexes (grange, séchoir, poulailler, puits, etc).



Château - Commune de Castels et Bezenac



Éléments d'architecture souvent présents sur une maison de maître

Contrairement aux maisons paysannes plus modestes qui rassemblent souvent plusieurs fonctions dans un même bâtiment, la maison de maître tient l'unique rôle d'habitation.

Les formes des toitures sont variables mais sont le plus souvent à quatre pans.

Les pentes varient ainsi que les couvertures (tuiles de terre cuite ou ardoises). Les pentes de toiture ont généralement une pente entre 35° et 40°, mais il existe aussi, pour les maisons les plus cossues, des toitures mansardées.

Concernant les matériaux de façade, les murs sont constitués de pierre locale, soit à nu, soit enduites.

Les chaînages d'angle et les encadrements de fenêtres sont en pierre de taille.

Les manoirs et les châteaux se distinguent des maisons de maître par leurs formes monumentales et parfois singulières.



Maison de maître - Commune de Coux-et-Bigaroque

L'ARCHITECTURE VERNACULAIRE

L'architecture vernaculaire concerne les bâtiments et ensembles de bâtiments caractéristiques des anciens savoir-faire et adaptés aux usages et matériaux locaux.

Les maisons de village

Ce sont de petites maisons accolées, alignées en limite de l'espace public. Elles possèdent une façade principale sur la rue permettant de créer un front bâti. L'arrière des maisons donne sur un jardin privé.

Ces maisons recouvrent souvent les mêmes caractéristiques :

- porte centrale au rez-de-chaussée, accompagnée de deux ouvertures ;
- ouvertures à l'étage identiques et alignées avec celles du rez-de-chaussée ;
- toiture en tuiles, avec 2 pans ;

Les maisons les plus modestes n'ont pas plus d'un étage, avec une hauteur de plafond basse. Les ouvertures sont simples et les linteaux et encadrements sont souvent en bois et non en pierre de taille.

Les typologies agricoles



Maisons de ville modeste dans le centre ancien de Saint-Cyprien



Corps de ferme avec les bâtiments accolés en alignement - Commune de Castels et Bezenac



Corps de ferme à cours ouverte : le bâtiment faisant office d'abris pour les bêtes et de remise est positionné face au bâtiment d'habitation (vers nous) - Commune de Meyrals



Corps de ferme - Commune de Allas-les-Mines



Corps de ferme à cours fermée ; les bâtiments sont accolés en forme de «L» - Commune de Castels et Bezenac

Le corps de ferme est la structure bâtie majoritaire en dehors des centre-bourgs.

Le corps de ferme a tendance à être isolé dans la plaine de la vallée de la Dordogne et sur les plateaux, et regroupés sous forme de hameaux denses sur les coteaux.

On en trouve deux formes : une forme fermée, où le bâtiment principal est complété en continuité par les annexes, granges, étable, etc... Cette forme bâtie est souvent implantée le long d'une route ou d'un chemin. Dans ce cas de figure, les ouvertures se situent du côté de la propriété et le bâti est fermé côté extérieur.

La grange étable attenante à l'habitation est soit alignée avec le bâti principal, soit perpendiculaire à ce dernier, formant alors une cour «fermée».

La forme ouverte, quant à elle, est caractérisée par un regroupement sans contiguïté entre l'habitation et les annexes qui composent la ferme.

Dans tous les cas, la maison est généralement à superposition : la partie habitable est accessible par un bolet tandis que le rez-de-chaussée sert de cave, voire en l'absence d'étable, sert à abriter les animaux.

Elle garde une forme simple, rectangulaire ; les murs sont bâtis avec de la pierre locale. Le toit se compose de deux pans, de 35 à 45° avec une couverture de tuiles en argile plates ou de tuiles canal.

La grange étable en elle-même constitue un élément de patrimoine important de par la taille de l'ouvrage et son rôle essentiel dans l'exploitation : dans la région l'ouverture principale à deux battants est centrale. Pour les plus grandes, un accès à l'étage permet d'entreposer le foin au dessus du bétail. Certaines sont agrémentées d'une tour pigeonnière, ou simplement de pigeonniers greniers.

Le séchoir à tabac

Ce bâtiment typique de la région vient souvent compléter le corps de ferme et ses annexes. Il est en revanche toujours isolé et indépendant du reste des bâtiments.

Construit principalement au XIX^{ème} siècle, il permettait de préserver tout en faisant sécher les feuilles et les pieds de tabac à l'air libre grâce aux ventilations verticales situées de toutes parts du bâti.

Le bâtiment a une base rectangulaire, dont la hauteur est assez importante. La largeur varie entre 6 et 7 mètres, avec un immense portail à deux battants. La longueur varie en fonction de la taille et du nombre de pieds cultivés.

Les parois sont composées de soubassements maçonnés pour éviter les remontées d'humidité. Des planches de bois installées verticalement habillent le bâtiment. Leur couleur foncée est due au goudron dont elles sont enduites afin de les protéger des intempéries.

Le toit se compose de deux versants, en tuile, avec une pente assez faible, d'environ 20 à 25°.

Aujourd'hui, les séchoirs à tabac ont perdu leur vocation et sont souvent utilisés comme remises. Ils sont également recherchés, au même titre que les granges, pour être transformés en habitation.

Dans ce cadre là, le respect des caractéristiques de ces bâtiments est un enjeu afin de préserver l'un des emblèmes du territoire local.



Séchoir à tabac - Commune de Coux et Bigaroque



Séchoir à tabac - Commune de Coux et Bigaroque



Séchoir transformé - Commune de Castels et Bezenac



Puits - Commune de Meyrals

LE PETIT PATRIMOINE

Le petit patrimoine représente tous les petits éléments bâtis témoins des activités domestiques traditionnelles du territoire.

Il s'agit d'ouvrages liés à l'eau :

- les lavoirs, généralement partagés, situés au centre d'un village ou d'un hameau ; ces ouvrages sont régulièrement protégés par une toiture ;
- les puits, isolés dans des parcelles privées ou, plus rarement, intégrés à une paroi donnant sur l'espace public ;
- les abreuvoirs, souvent adossés à une grange ;
- les fontaines, centrales dans un espace public, ou intégrées à une paroi.

... liés à la production alimentaire : les **fours à pain** :

Ils vont la plupart du temps de paire avec le fournil qui constitue la pièce de production. Dans les hameaux, ils sont généralement partagés par l'ensemble des maisons présentes, mais ils pouvaient également être intégrés à une bâtisse pour l'usage exclusif d'une famille aisée.

... et liés au domaine agricole :

- les **travaux à ferrer**, ou **tramail**, dont peu ont été préservés dans leur lieu d'origine ;
- les **pigeonniers**, emblèmes de la région. Ceux-ci ont la particularité d'être variés, du point de vue architectural mais aussi de celui de l'implantation. Les domaines agricoles vastes et riches s'offraient des pigeonniers monumentaux, placés au centre de grandes parcelles cultivées. Ces ouvrages font ainsi partie intégrante du paysage rural local. On trouve également, toujours dans les exploitations aisées, des tourelles pigeonniers, ou des «encorbellements», soit des pigeonniers partiellement intégrés au bâtiment principal, lui donnant un caractère monumental. Enfin, dans les demeures urbaines, ou bien les exploitations fermières les plus modestes, on observe régulièrement des «pigeonniers greniers», qui sont de simples cavités donnant accès aux combles de la maison ou de la grange.



Travail à ferrer - Commune de Coux et Bigaroque



Lavoir - Communes de Saint-Cyprien



Pigeonnier - Commune de Saint-Cyprien



Pigeonnier grenier - Commune de Castels-et-Bézenac



Pigeonnier grenier - Commune de Belvès

AUTRES ÉLÉMENTS DE PATRIMOINE

Durant la III^{ème} République, d'importants bâtiments publics ont été créés, notamment des écoles, et constituent un élément essentiel des communes françaises.

Même si ces bâtiments publics ont pu changer de fonctions, ils restent les témoins d'une époque spécifique.

Dans la même catégorie se trouvent les anciennes gares ou haltes ferroviaires, aujourd'hui transformées en logements ou occupées par d'autres services publics. Leur architecture est également très homogène.

Enfin les bâtiments industriels et les devantures de commerces anciennes témoignent du passé économique de ces territoires ruraux.



Ancienne école à Saint-Germain de Belvès



Gare à Siorac en Périgord



Rez-de-chaussées commerciaux à Saint-Cyprien



Manufacture à tabac à Saint-Cyprien

VOCABULAIRE ARCHITECTURAL

Les lucarnes et les houteaux

Le type de lucarne observé le plus fréquemment est une lucarne-fronton avec ailerons (souvent simplement intégrés aux piédroits) avec fronton en demi-cercle (cas général) ou triangulaire.

De nombreuses toitures dotées de houteaux sont également observables.



Exemple de lucarne - Commune de Castels



Exemple de houteau - Commune de Castels



Exemple de lucarne - Commune de Bézenac



Exemple de houteau - Commune de Bézenac

ENJEUX PATRIMONIAUX

Le patrimoine de la communauté de communes est un patrimoine la plupart du temps reconnu et apprécié qui fait l'objet d'attentions de la part de leurs propriétaires, en particulier en ce qui concerne les maisons de maître, châteaux...

Plusieurs menaces ou risques existent cependant (voir photos ci-contre). Ils sont liés :

- au coût de certains matériaux anciens (lauzes de calcaire) ;
- à l'abandon de certaines activités (anciens séchoirs à tabac, lavoirs, puits, pigeonniers... petit patrimoine dans sa globalité) ;
- à de nouveaux besoins parfois standardisés qui se traduisent par des éléments qui peuvent altérer une façade ou une toiture : paraboles, volets roulants (et leurs coffrets), climatiseurs... voire panneaux photovoltaïques dont l'implantation doit se réfléchir.

Le règlement du PLU doit pouvoir encadrer de futurs projets ; il peut être renforcé par un inventaire au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme.



Toiture à la Mansart avec panneaux solaires- Commune de Siorac



Volet roulant et coffret en façade - Commune de Castels et Bézenac



Climatiseur en façade- Commune de Siorac